

Procès verbal de la séance du 6 juin 2008

L'an deux mil huit, le six juin à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

Etaient Présents : Mesdames JUMENEZ ORTIZ C, MOUROT E, MICHON B, SCELLIER P, RIBOULOT MC et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, DRAPIER J, FEDERSPIEL D, GUICHARD E, ESTANQUEIRO B, REGNAULD G, VANHAELEWYN E VERNEAU R,

Etait absent excusé : REBMANN V,

Monsieur DRAPIER Jérôme a été élu secrétaire

VENTE D'UNE SENTE RURALE

Le Maire fait part d'une demande de Monsieur André TERRIEN pour acheter la sente rurale au lieudit « Le Clos Barat. Cette sente relie la route départementale 86 au chemin du CSA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

REFUSE de vendre la sente rurale.

Le Conseil souhaite garder la sente pour le passage éventuel d'une canalisation si besoin pour les travaux viticoles

MEME SEANCE

VENTE D'UN CHEMIN COMMUNAL

Le Maire fait part d'une demande de Monsieur Gilles LEFEVRE pour acheter un chemin communal. Ce chemin est situé à la Queue

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que ce chemin n'a plus vocation à desservir des parcelles enclavées, que la vente ne porte pas préjudice à aucune partie, que les riverains, après consultation, sont favorables

DECIDE de vendre le chemin rural, les frais afférents seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches nécessaires soit :

- enquête publique
- document d'arpentage par un géomètre à la charge de l'acquéreur

AUTORISE le Maire à signer tous les documents

MEME SEANCE

REPARATION D'UN CHEMIN COMMUNAL

Le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Olivier DEVILLE sollicitant la participation financière de la commune pour la réparation du chemin communal dit du Bac, de l'aqueduc du fossé du Grand Raidon au carrefour du chemin de la Bourbasse. Monsieur DEVILLE ferait réaliser les travaux par l'entreprise GALLOIS à partir de matériaux de démolition. Ce chemin est également utilisé par les services VIEOLIA pour la surveillance et l'entretien des puits, par les services de la navigation pour l'entretien du barrage, par les pêcheurs et les promeneurs. Il sollicite une aide financière pour la fourniture de cailloux plus fins pour rendre le chemin carrossable. L'estimation des besoins en cailloux est évaluée à 180 m³

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

N'est pas opposé à participer financièrement en partie à la réparation du chemin communal dit du Bac, la commission voirie étudie la demande et fera évaluer la dépense.

MEME SEANCE

DEMANDE DE SUBVENTION FDS

La commission permanente du Conseil Général, lors de sa réunion du 19 Mai 2008 a décidé de verser une subvention de 34 % pour la réalisation la voirie concernant la Rue du Vicariat

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

N° Opération	Nature des travaux	N° Voie	longueur	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Charge communale
08-5162	Voirie	5	120 m	68 172.00 €	36 000.00 €	12 240.00 €	55 932.00 €

SOLLICITE une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2008 pour les travaux suivants :

S'ENGAGE :

- A affecter à ces travaux 55 932 € sur le budget communal
- A réaliser les travaux dans un délai de deux ans (un an pour les enduits superficiels) à partir de la date de notification

MEME SEANCE

FOURNITURE ET POSE DE GLISSIERES AUX ROCHES

Le Maire présente le dossier projet concernant les travaux de fourniture et pose de glissières dans la traversée des Roches. Le montant de l'estimation des travaux établie par la DDE est de 8 190.00 € HT

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le projet et demande à la Direction Départementale de l'Équipement de procéder à l'établissement d'un dossier de consultation des entreprises pour les travaux de fourniture et pose de glissières dans la traverse des Roches
- d'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation et à signer les pièces du marché.
 - Définition de la procédure : Procédure adaptée
 - Critères :
 - Prix 50 %
 - Compétence 30 %
 - Délai d'exécution 20 %
 - Publicité : consultation d'entreprises
 - Délai de remise des offres : 1 mois

MEME SEANCE

INFORMATIONS DIVERSES

1. Cotisation au titre du FDS pour 2008 : 9 340.01 €
2. Subvention départementale pour l'entretien du transept sud de l'église de 6 259 €
3. Demande de Monsieur GOUHOURY de faire une émulsion sur le chemin de l'Ange Armé le long du Dolloir : la demande sera étudiée par la commission voirie

4. Rapport d'inspection du restaurant scolaire :
 - a. Sol de la réserve sèche en ciment brut, ne permet pas un nettoyage et une désinfection efficace de celle-ci
 - b. Absence de sanitaires réservés au personnel de cuisine. Le personnel utilise les sanitaires des élèves : le personnel a un sanitaire qui leur est réservé
 - c. La parmentière est vétuste et présente des traces de rouille, une fissure dans le corps en fonte et son revêtement extérieur est écaillé : il faut envisager son remplacement
 - d. Plan de lutte contre les nuisible à mettre en place
5. Demande d'un don à la lace d'une coupe pour le concours de pêche de la fête. Invitation au concours de pêche. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser un don de 70 €. La somme sera mandatée sur le compte 6574
6. Courrier concernant la sécurité des fêtes : Le comité des fêtes a besoin de volontaires pour aider à l'organisation de la fête patronale. Bruno et Roger conduiront la camionnette le samedi soir pour la distribution des lampions
7. Courrier de la Directrice de l'Ecole concernant un problème avec une élève
8. Dossier de demande de subvention DGE pour l'extension des ateliers municipaux complet
9. Prise en charge par l'USESA du remplacement de la borne incendie sur la place du lieutenant Lehoucq
10. Demande de Monsieur DELARUA : location espace Pierre Eschard à 50 %, il doit faire une prestation au 13 juillet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire payer à Monsieur DELARUA la somme de 140 € pour la location de l'Espace Pierre Eschard
11. Adhésion au Théâtre de la Mascara : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au Théâtre de la Mascara et de verser la cotisation de 30 €. Cette somme sera mandatée sur le compte 6574
12. Compte rendu de la réunion de l'USEDA Sud de l'Aisne, éclairage de la Place et réseau du village
13. L'entreprise GTIE a établi un devis pour la pose de poteaux suivant les indications de l'Architecte des Bâtiments de France : le devis s'élève à 19.000 €
14. La rénovation de la conduite d'eau dans l'Avenue du Général Leclerc en même temps que l'enfouissement des réseaux électrique et téléphone dans le courant du 2^{ème} semestre 2009
15. Remerciements Association Valentin Huÿ

16. Félicitations pour réélection

- a. Conseil Général
- b. Chambre de Commerce et d'Industrie
- c. ERDF
- d. Hôpital de Villiers Saint Denis

MEME SEANCE

QUESTIONS DIVERSES

Madame JIMENEZ demande que l'écoulement des eaux rue Béranger soit revu suite à la mise en place d'enrobés. La structure du chemin n'a pas été modifiée. Le responsable de la voirie est chargé de revoir le problème

Le responsable des associations fait part d'une demande du Club de Tennis de mettre en place une signalisation pour indiquer le tennis. Le conseil demande à la commission de faire une proposition pour précéder à la signalisation de toutes les installations sportives ou culturelles.

Le Maire informe le conseil qu'un incident de chantier à obliger la démolition complète des bâtiments place du lieutenant Lehoucq la découverte de plusieurs niveaux de caves ce qui a entraîné une modification des fondations

Le Maire rend compte d'une réunion à la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne concernant l'attribution de subvention dans le cadre du CDDL.

Il est demandé au CCAS si la participation aux familles de Chézy pour le CLSH sera reconduite. Le responsable du CCAS donne un accord de principe et réunira sa commission pour décider du montant exact.

Au niveau du chemin des Berges, il faudrait prévoir le réaménagement en béton au niveau du dépierrure

Madame RIBOULOT précise à la responsable de l'école primaire que le grillage sera réparé par les employés communaux.

La suppression de l'école le samedi matin pose problème pour le personnel communal. Ce personnel est titulaire, il n'est pas possible de leur supprimer du temps de travail.

L'entreprise RVA a terminé les travaux de voirie pour l'instant , elle reprendra dès la fin de la construction du gros œuvre du bâtiment.

Le fauchage du fossé Route de La Chapelle n'a pas été fait ce qui rend dangereux la sortie des véhicules au Chemin de Chevance

Monsieur DOUCET demande où en est le conseil municipal jeunes. Actuellement la mise en place est retardé du fait des examens proches

Les trottoirs du lotissement sont en mauvais état et sont à refaire.

Le responsable des associations demande l'ouverture des WC publics pour les réunions qui ont lieu à la salle du jumelage. Un clé sera donnée en même temps que la clé de la salle du jumelage.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents